

Le secrétaire général de la FASMED, Melchior Buchs, souligne les atouts de l'industrie Medtech

La qualité avant tout

Lorsque la pression sur les prix du matériel médical augmente, il convient de rappeler l'importance de la qualité pour les patients. En 2012, la FASMED a poursuivi ses activités sur ce sujet.



Melchior Buchs,
Secrétaire général de FASMED

L'année dernière encore, les coûts et les prix ont dominé les discussions sur la santé publique. Suite à l'introduction du nouveau financement des hôpitaux et des forfaits par cas, on ne pouvait attendre autre chose. Après cette première année des SwissDRG, il est encore trop tôt pour parler des effets concrets du nouveau système de facturation. Dans de nombreux cas, les négociations sur les tarifs entre les partenaires ont échoué à propos des taux de base. Les assureurs intervenant dans trois groupes de négociation au lieu d'un seul comme autrefois (fédération nationale Santé-suisse), les taux de base en vigueur sont relativement opaques. Indépendamment de cela, la pression sur les prix des dispositifs médicaux persiste, qu'elle soit due aux DRG ou simplement aux efforts du système de santé et des hôpitaux pour réduire les dépenses. La tentative de tirer profit d'une situation délétère lors des achats entraînera une diminution de la qualité des produits achetés et donc de celle des prestations assurées.

Éclaircir la question du financement de l'innovation

Le groupe de travail Prestations + Remboursement de la FASMED s'occupe des questions en relation avec les DRG et de l'inclusion rapide des nouvelles prestations médicales dans la grille de tarifs de l'assurance-maladie obligatoire (AMO). Lors des négociations et des discussions, la FASMED n'a cessé de soulever la question non résolue du financement de l'innovation. Environ cinq ans sont nécessaires à l'inclusion adéquate d'une nouvelle méthode de diagnostic ou de traitement dans les SwissDRG. Une durée bien trop longue comparée à la brièveté des cycles de l'innovation en Medtech. Heureusement, la prise en compte rapide de l'innovation dans les tarifs est l'un des principaux objectifs de SwissDRG AG pour la stratégie de développement 2013+. Le montant du supplément de coût lié à l'utilisation du matériel dans les forfaits par cas donne aussi matière à discussions. Un supplément insuffisant empêche les hôpitaux de réaliser les investissements indispensables. SwissDRG AG veut inclure les coûts d'utilisation du matériel dans la grille tarifaire selon des critères clairs et transparents dès 2015.

Prise de position concernant la HTA et les dispositifs médicaux

Selon la LAMal, les prestations médicales doivent satisfaire des critères d'efficacité, d'adéquation et de rentabilité (EAR). Le principe de confiance est en principe valable. Néanmoins, lorsque les EAR sont mis en doute, la preuve doit être apportée sous forme de résultats d'études dans le cadre d'un Health Technology Assessment (HTA). La FASMED a rassemblé les principales demandes de la Medtech à ce sujet dans une prise de position. Celle-ci a été présentée lors du congrès de la fédération en septembre dernier aux principaux partenaires de la santé publique. La position de la Medtech a reçu un écho très favorable: l'examen des EAR doit être, à l'avenir aussi, réalisé rapidement et sous un angle pratique. Les procédures actuelles peuvent être

optimisées sans l'institut national HTA demandé par la sphère politique.

Depuis le début 2012, la FASMED occupe un siège à la Commission fédérale des prestations générales et des principes (CFPP). Elle conseille le chef du département fédéral de l'intérieur (DFI) pour la dénomination des prestations qui sera reprise par l'AMO. Ce siège à la commission permet de défendre plus directement les intérêts de la Medtech.

Un succès pour les groupes Swiss Spine Register et Diabète

Le groupe de travail Swiss Spine Register s'est fixé comme objectif d'obtenir aussi rapidement que possible l'introduction des prothèses discales, de la stabilisation dynamique, de la fusion intervertébrale et de la cyphoplastie par ballonnet dans les prestations de l'AMO. Premier succès: la cyphoplastie par ballonnet a passé la phase d'évaluation fin 2012 et sera admise aux caisses désormais sans obligation d'enregistrement.

Deux groupes de travail (Autogestion du diabète et Soins des stomies et des troubles de la continence par dérivation) ont travaillé intensément l'année dernière sur les prestations et leur remboursement adéquat. Le DFI a de nouveau légèrement augmenté à la mi-2012 les limites maximales de remboursement des bandelettes glycémiques dans la liste des moyens et appareils (LiMA), très certainement aussi grâce à la prise de position de la FASMED sur l'autogestion du diabète. Concernant les lecteurs et bandelettes glycémiques, il s'agit de mettre en évidence les prestations supplémentaires apportées par les fabricants sans lesquelles une autogestion du diabète par les patients serait impossible.

Des implants et des aiguilles sûrs

Depuis des années, la FASMED s'engage pour le registre suisse des implants SIRIS. Depuis le 1^{er} septembre 2012, l'ensemble des quelques 220 hôpitaux suisses doivent enregistrer les pro-

thèses de genou et de hanche posées. SIRIS est un système d'alerte précoce en cas de défaut sur les produits, un indicateur de complications lors des interventions, un instrument de benchmarking pour l'industrie et les hôpitaux et une base de données à long terme. Ce registre permet donc d'augmenter la transparence de la qualité des prestations.

Le nouveau groupe de travail «Blessures accidentelles par piqûres d'aiguilles» se donne aussi pour objectif d'augmenter la qualité et la sécurité des prestations médicales. La directive UE 2010/32 «Prévention des blessures par objets tranchants dans le secteur hospitalier et sanitaire» doit être implémentée avant la mi-mai 2013. Le groupe de travail examine à présent avec les partenaires concernés dans le secteur de la santé dans quelle mesure la Suisse adhère à la réglementation de l'UE.

Lancement du projet «conseiller/-ère en technologie médicale»

La FASMED s'engagera de plus en plus dans l'enseignement et la formation continue car un personnel compétent contribue à l'image



de qualité de la branche. L'année dernière, le projet de nouvel examen de «conseiller/-ère en technologie médicale» certifié a été lancé par la fédération. Cet examen est destiné au personnel de Medtech en contact avec les clients. Aujourd'hui, on demande à ce personnel de connaître en détails non seulement le matériel proposé mais aussi les aspects inhérents: responsabilité, remboursement et sécurité. Le premier examen doit avoir lieu en 2014.

Les défis auxquels la Medtech doit faire face sont divers et ne diminuent pas. Ces dernières années, la FASMED a été un interlocuteur compétent et fiable. Elle a été un intermédiaire sérieux entre l'industrie et l'administration et les institutions. Un renforcement des activités professionnelles de relations publiques y a contribué. Ces dernières doivent rester l'une des préoccupations de la fédération.

WÖRTEBUCHER



www.fmhjob.ch • www.fmhprax.ch

Le portail numéro un de l'emploi et des cabinets pour les médecins et le personnel médical

Pour nos nouveaux clients nous publierons gratuitement la première annonce sur www.fmhjob.ch ou www.fmhprax.ch. Souhaitez-vous profiter de cette offre spéciale unique? Téléphonnez-nous ou envoyez-nous votre annonce à l'adresse mail@fmhjob.ch en indiquant le code «Annonce gratuite Web».



FMH Consulting Services
 Burghöhe 1 • Postfach 246 • 6208 Oberkirch
 Téléphone 041 925 00 77 • Fax 041 921 05 86
mail@fmhconsulting.ch • www.fmhconsulting.ch